PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du : **à :**	**13/09/2018** **17h**
Présents :	**Mme GILLON,** **Mrs FLOQUET, BELKACEM, GILLET, SCHULER, DEMAY**
Excusé :	**M. SEBASTIEN**

Le Président remercie de leur présence les membres de la commission statut de l'arbitrage et excuse Mr Sébastien.

Approbation à l'unanimité des comptes rendus du 9 Juillet 2018.

<u>Objet : Information des clubs en infraction</u>

Après étude des dossiers pour les dates de validation hors délai gérées par le District

(Rappel date de clôture des dossiers 31/08/2018 : Art. 26 et 27 du RG du statut de l'Arbitrage)

SAULNIER MAXENCE: licence demandée le 01/09/2018

BILGIN MAMUT: licence redemandée le 04/09/2018 car absence de dossier médical donné après 60 jours depuis la première demande de licence début juillet.

CAZAUX EMMANUEL : date de demande de licence effacée car absence de dossier médical après 60 jours depuis la première demande de licence début juillet 2018.

AMROUS A: date de demande de licence effacée car absence de dossier médical après 60 jours depuis la première demande de licence début juillet 2018.

DENIS ANTOINE: date de demande de licence effacée car absence de dossier médical après 60 jours depuis la première demande de licence début juillet 2018.

GUILLOU JEAN MARIE: demande de licence effectuée le 13/09/2018 par un autre club que le club de son appartenance. Manque la démission du club de Maintenon ainsi que le motif. Ne pourra pas représenter son futur club.

MONTEIRO HUGO: demande de licence effectuée le 24/08/2018 mais n'a toujours pas envoyé son dossier médical. Le dossier médical devra être renvoyé avant le 24 octobre 2018.

COLAS ROMAN: nombre de matchs effectué la saison dernière. Licence demandée avant le 31/08/2018.

POUSSIN VALENTIN : pas de licence demandée à ce jour.

CLUB LIGUE:

BEAUTREMENT Laura et BUREAU Mathis : pas de licence demandée à ce jour (NOGENT LE ROI)

En ce qui concerne RUTER Johnny et ROUSSEAU Aurélien, qui représentaient TOURY la saison dernière, leur club cette année a demandé leur licence sur FOOTCLUBS début juillet 2018. Les licences ont été scannées le 3 septembre 2018 et le club de JANVILLE n'avait pas d'arbitre la saison dernière. L'association A.S TOURY/JANVILLE est en défaut pour demande de licence après le 31/08/2018.

Après étude des dossiers clubs en infraction au 30/09/2018

Clubs en infractions manque 1 Arbitre :

FC BU, AS MUNZUR, FC BEAUVOIR, US PONTOISE-ST DENIS LES PONTS, AS HANCHES, A.S. TOURY/JANVILLE, CHAMPROND BRUNELLES, CHERISY, DREUX PORTUGAIS, BAZOCHE GOUET, CHARTRES CANP, DANGEAU, SENONCHES, TREMBLAY-LES- VILLAGES.

Rappel à tous les clubs : les sessions de formation arbitre sont gérés maintenant par la Ligue du Centre Val de Loire. Les dates d'inscriptions de cette formation sont communiquées sur le site de la Ligue.

Date de réunion pour la prochaine commission Statut de l'Arbitrage le : A déterminer

Fin de Séance : 19H00

Frédéric DEMAY
Le Président

Henri FLOQUET
Le Secrétaire